Nations Unies S/2017/1109



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 décembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 25 de la résolution 2358 (2017) et du paragraphe 55 de la résolution 2372 (2017) du Conseil de sécurité, le présent rapport rend compte de l'application de ces résolutions et notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Il porte sur les principaux faits survenus en Somalie au cours de la période allant du 23 août au 20 décembre 2017.

II. Situation politique et économique et conditions de sécurité

A. Évolution de la situation politique

2. La période considérée a été marquée par les tensions entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la Fédération, qui se voient reprocher par le Gouvernement fédéral d'avoir empiété sur ses compétences en prenant certaines décisions touchant aux relations bilatérales du pays et qui reprochent en retour au Gouvernement fédéral de ne pas les avoir consultés pour certaines décisions d'importance nationale. Des divergences quant à la crise du Golfe sont encore venues exacerber les tensions ; le Puntland, l'administration provisoire du Sud-Ouest et l'administration provisoire de Galmudug se sont publiquement dissociés de la position de neutralité déclarée par le Gouvernement. Les rapports entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération n'ayant guère été formellement institutionnalisés et le pays n'ayant pas de structures dans lesquelles les autorités fédérales et celles des membres de la Fédération puissent se rassembler et se consulter pour se prononcer sur les principales questions politiques, les relations entre les parties sont d'autant plus vulnérables aux pressions internes et externes.

3. Le 16 septembre, l'assemblée régionale de l'administration provisoire du HirChébéli a élu Mohamed Abdi Waare Président de l'État fédéré ; elle avait destitué son prédécesseur, Abdullahi Ali Osoble, en août. M. Waare a officiellement pris ses fonctions le 22 octobre, au cours d'une cérémonie à laquelle ont assisté le Premier Ministre, Hassan Ali Khaire, les présidents des autres États membres de la Fédération, mon Représentant spécial et des représentants de la communauté internationale.

17-22852 (F) 291217 050118





4. Dans le même temps, les rapports entre la Fédération et ses États membres se sont envenimés du fait de soupçons selon lesquels certains membres du Gouvernement fédéral auraient cherché à saper l'autorité de dirigeants fédérés. Des troubles politiques ont agité les administrations provisoires de Galmudug et du Sud-Ouest, où des motions de destitution contre les présidents respectifs ont été déposées à l'Assemblée. Dans l'administration provisoire de Galmudug, les divergences entre le Président Ahmed Duale Geele « Xaaf » et son Vice-Président, Arabey Hashi Abdi, au sujet de la crise du Golfe ont donné lieu à un affrontement politique entre les deux hommes. Dans les deux administrations, les dirigeants ont accusé des membres du Gouvernement fédéral d'avoir appuyé les tentatives visant à les déposer. Le Djoubaland a émis des accusations similaires.

5. Les présidents de cinq États membres de la Fédération ont tenu une réunion consultative à Kismayo (Djoubaland), du 8 au 10 octobre, en l'absence de représentants du Gouvernement fédéral. Ils y ont examiné plusieurs questions concernant entre autres la coopération entre États membres, les rapports de ceux-ci avec le Gouvernement fédéral et la lutte contre les Chabab. Les présidents des États membres ont instauré un Conseil de coopération entre les États et décidé de suspendre provisoirement toute coopération avec le Gouvernement fédéral, y compris en ce qui concernait la législation et le processus de révision constitutionnelle, tant que les principales questions en litige ne seraient pas réglées.

6. Après la réunion de Kismayo et l'attaque meurtrière perpétrée par les Chabab à Mogadiscio le 14 octobre, le Président Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo » a invité les dirigeants de tous les États membres de la Fédération à une réunion de consultation dans la capitale pour examiner la situation politique et les conditions de sécurité. À l'issue de la rencontre, qui a eu lieu du 29 octobre au 5 novembre, les participants ont publié un communiqué dans lequel ils s'engageaient d'un commun accord à renforcer la sécurité dans l'ensemble du pays, à établir des rapports de bonne entente sur la base de la coopération, du consensus et de la confiance, et à s'abstenir de toute activité susceptible de déstabiliser la situation politique. Ils sont également convenus de créer une commission technique chargée de faciliter un consensus politique sur les principales questions ayant trait au fédéralisme dans un délai de six mois.

7. Dans le « Somaliland », l'élection présidentielle longtemps repoussée a eu lieu le 13 novembre. Musa Bihi Abdi, du Parti de la paix, de l'unité et du développement (Parti Kulmiye) actuellement au pouvoir, a été déclaré vainqueur par 305 909 voix (soit 55,19 % des suffrages) contre 226 290 (40,73 %) en faveur du candidat du principal parti d'opposition, le Parti National (Parti Waddani). Ce parti a contesté le résultat, faisant état d'une manipulation favorisant le parti au pouvoir. Les anciens des clans ont joué un rôle essentiel dans le règlement du différend ; les observateurs internes et internationaux, notamment une équipe du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont constaté la régularité de la procédure et la fiabilité du résultat. La Cour suprême a confirmé les résultats du scrutin le 28 novembre.

B. Évolution des conditions de sécurité

8. Les conditions de sécurité générales demeurent instables dans tout le pays, y compris dans la capitale, malgré la mise en service de la Force de stabilisation de Mogadiscio et le renforcement des mesures de sécurité. Des explosions de véhicules piégés ont eu lieu en août, principalement à proximité de la route Mekka el-Moukarrama, une zone fréquentée par les fonctionnaires où se trouvent certains établissements commerciaux, tandis que les affrontements armés et les actes de criminalité ou de terrorisme de basse intensité se sont produits de manière régulière

en septembre, sans compter deux grandes attaques au véhicule piégé. Les assassinats ciblés ont continué dans la ville à un rythme sans précédent ; on a ainsi recensé 12 cas visant des hommes d'affaires et des agents de la sécurité, de la fonction publique ou du Gouvernement.

9. Après une brève accalmie en septembre, le 14 octobre, un attentat-suicide au véhicule piégé a eu lieu à un grand croisement près de l'hôtel Safari de Mogadiscio, suivi d'une deuxième explosion à quelques kilomètres de là ; cet acte de terrorisme, qui a fait 512 morts, 230 blessés et 70 disparus, est sans doute le plus meurtrier de l'histoire de la Somalie. Une fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) recrutée sur le plan national y a perdu la vie. Les Chabab n'ont pas revendiqué l'attaque, mais tout porte à les soupçonner.

10. Le 28 octobre, une attaque complexe visant l'hôtel Naasa Hablod 2 à Mogadiscio a fait 23 morts, dont le Ministre de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation de l'administration provisoire du Sud-Ouest, Madobe Mohammed Nunoow. Trente personnes ont été blessées, dont un fonctionnaire du Programme alimentaire mondial. Les Chabab ont revendiqué l'attentat. Le directeur général de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité et le Chef de la Police somalienne ont été démis de leurs fonctions après les événements du 14 et du 28 octobre.

11. Dans les régions du sud et du centre, les Chabab poursuivent leurs attaques, menées par engins explosifs improvisés télécommandés, par embuscade ou par opérations éclair, en particulier contre les forces de l'Armée nationale somalienne et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à leur passage sur les itinéraires principaux de ravitaillement de Bay, Bakool et Chébéli. Le groupe a ainsi mené quatre attaques de grande envergure contre des villes et des installations de sécurité à Buulo Gaduud, Belet Xaawo, Ceel Waaq et Afgoye. On a également constaté une recrudescence de ses attaques à la frontière avec le Kenya alors que ce pays s'apprêtait à tenir ses élections repoussées au 26 octobre. On a fait état d'au moins huit attaques du groupe pendant la période, contre deux en septembre et trois en août.

12. Dans le Puntland, des affrontements armés ont régulièrement eu lieu entre les Chabab et les forces de sécurité somaliennes. Le 15 novembre, les combattants des Chabab ont lancé six obus de mortier dans le village d'Affurur, dans les montagnes de Galaga, près de l'une des bases des forces de sécurité de cet État. Aucun blessé n'a été signalé. Des mouvements et des activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant ont été recensés à Bosasso et dans les environs ; le 4 octobre, un attentat-suicide à l'extérieur d'un commissariat de la ville a été revendiqué par le groupe. Il est également fait état d'un afflux de combattants depuis le Yémen.

13. Dans le « Somaliland », les conditions de sécurité sont demeurées relativement calmes pendant la période considérée, malgré une certaine agitation avant et après l'élection présidentielle du 13 novembre en raison de manifestations violentes de partisans des partis d'opposition à New Hargeisa, à Ceerigaabo (dans la région en litige de Sanaag) et à Burco.

C. Évolution de la situation économique

14. L'économie somalienne était en voie de relèvement avant la sécheresse. La croissance réelle du PIB, qui est passée de 3,2 % à 2,4 % au premier semestre de 2017, semble fléchir. Le secteur de l'agriculture s'est presque totalement effondré, la sécheresse ayant provoqué de mauvaises récoltes, une chute des possibilités d'emploi, une pénurie d'eau et de pâturages généralisée et une augmentation de la mortalité du bétail. L'insécurité alimentaire associée à la sécheresse a par ailleurs

fait monter les prix alimentaires. D'après les prévisions publiées par le Fonds monétaire international (FMI) en 2017, le pays devrait connaître cette année une inflation de 2,9 %, contre 2,3 % en 2016. Le cours des produits agricoles a considérablement augmenté pendant la sécheresse et le pouvoir d'achat des ménages s'en est ressenti.

15. Le Gouvernement fédéral a mis en place un cadre stratégique et des mesures de stimulus visant à soutenir le rendement du secteur économique et financier. L'effet général de ces interventions sur les recettes reste toutefois modeste, car elles restent bridées par des sources de revenus trop faibles et par l'absence d'accord politique avec les États membres de la Fédération quant à la répartition des recettes. En valeur nominale, les recettes internes ont augmenté de 15 % de janvier à septembre par rapport à la même période en 2016, tandis que les dons ont augmenté de 23 %. Alors que ces recettes étaient de 112,7 millions de dollars en 2016 (soit environ 2,7 % du PIB), elles devraient atteindre 137,6 millions de dollars en 2017. Étant donné l'insuffisance des fonds levés, l'État peine à assurer les services publics, alors que les arriérés de paiement s'accumulent sous l'effet combiné de prévisions de recettes exagérément optimistes et d'un trop faible contrôle des dépenses.

16. Le Gouvernement continue de mener un programme de réformes de grande ampleur en matière de gouvernance économique, portant entre autres sur l'informatisation partielle de la perception des recettes et de la gestion des dépenses, la réglementation sectorielle, les capacités statistiques et la politique monétaire. Le 12 décembre, le Fonds monétaire international a accueilli avec satisfaction l'engagement pris par les autorités somaliennes d'appliquer des politiques et des réformes visant à rétablir des institutions financières et économiques essentielles, qualifiant de « généralement satisfaisants » les résultats obtenus en septembre par la Somalie, dans le cadre du programme de référence du Fonds. Le 13 décembre, il a également adopté le budget pour 2018 (274 millions de dollars).

17. Des lois importantes ont été approuvées cette année, ce qui renforce la crédibilité du programme de réforme du Gouvernement et de la situation budgétaire et fiduciaire du pays. La nouvelle loi sur les communications, première réglementation officielle du secteur de l'informatique et des communications, est le fondement juridique régissant l'octroi de licences aux opérateurs actuels et ouvre théoriquement la porte à de nouveaux acteurs sur le marché. Elle revêt aussi une importance capitale pour les finances publiques ; le secteur produit en effet l'équivalent de 11 % du PIB environ, mais n'apporte qu'une infime contribution à l'impôt.

III. Appui à l'entreprise de consolidation de la paix et à l'édification de l'État

A. Établissement d'un État fédéral opérationnel

1. Renforcement du fédéralisme

18. Sur le plan politique, la fédéralisation du pays n'a guère progressé pendant la première moitié de la période considérée, les consultations sur ces questions entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération ayant commencé par stagner. Cet enlisement était lié aux tensions autour de la crise du Golfe et à l'absence d'une instance de dialogue et de prise de décisions reconnue où examiner entre autres la division des pouvoirs, l'exploitation et le contrôle des ressources naturelles et des infrastructures stratégiques telles que les ports, la répartition des recettes et le statut de la région de Banadir (Mogadiscio). Toutefois, à l'issue d'une

réunion consultative, qui s'est tenue du 29 octobre au 5 novembre, le Gouvernement fédéral de Somalie et les dirigeants des États membres de la Fédération sont convenus de charger une commission technique de définir les modalités possibles d'un accord politique sur ces questions. Les décisions prises le 3 décembre par le Conseil national de sécurité, en particulier l'accord politique sur la répartition de la police et l'accord sur le modèle judiciaire et pénitentiaire, ont également renforcé les liens fédéraux.

2. Processus de révision constitutionnelle

19. Le processus de révision de la Constitution a connu des progrès mitigés. En dépit des premiers revers, à l'issue des réunions convoquées par le Président « Farmajo », le Ministre des affaires constitutionnelles, la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution et la Commission de contrôle parlementaire, avec le soutien de l'équipe intégrée d'appui constitutionnel des Nations Unies, ont mis au point une feuille de route consolidée et un mémorandum d'accord décrivant la répartition des rôles et des responsabilités. Le 14 novembre, ils ont signé ce mémorandum et approuvé la feuille de route établissant la prochaine étape du processus, préparant ainsi le terrain pour la tenue de l'assemblée nationale constituante, qui avait été repoussée.

3. Prévention et règlement des conflits violents

20. Concernant la crise politique dans l'administration provisoire de Galmudug, après la réunion entre des représentants du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération, qui s'est tenue à Mogadiscio, du 29 octobre au 5 novembre, le Président « Farmajo » a invité dans la capitale le Vice-Président Arabey Hashi Abdi, pour le charger d'assurer la médiation dans le conflit qui l'oppose au Président « Xaaf ». « Farmajo » a également rencontré les membres du Parlement fédéré de Galmudug pour promouvoir l'unité. Mon Représentant spécial s'est lui aussi entretenu avec le Vice-Président Hashi pour l'encourager à résoudre la crise politique. Le 17 novembre, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a entamé des consultations entre l'administration provisoire de Galmudug et le groupe paramilitaire Ahlu Sunnah Wal Jama'a à Nairobi en vue de préparer les pourparlers ; elle a ensuite organisé un atelier à Djibouti, du 27 au 30 novembre, au cours duquel des premiers échanges ont eu lieu sur les questions de réconciliation. Le 3 décembre, le Président « Xaaf » et le cheik Shakir, chef d'Ahlu Sunnah Wal Jama'a, ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord préliminaire sur le partage du pouvoir, lequel a été signé le 6 décembre en présence des autorités du Gouvernement fédéral et des présidents des États membres de la Fédération. Les parties sont convenues d'entamer la deuxième phase des pourparlers à Doussamarib pour préciser les détails de l'accord. L'Organisation des Nations Unies coopère avec le Gouvernement fédéral, l'IGAD et les partenaires internationaux afin qu'une approche coordonnée soit adoptée.

21. La situation à Gaalkacyo est restée stable mais fragile. Du 5 au 8 septembre, les autorités du Puntland et du Galmudug, avec le soutien de l'ONU, ont tenu une conférence de paix à Gaalkacyo pour examiner comment mettre pleinement en œuvre les accords précédents et favoriser la coexistence pacifique. Un comité pour la paix représentant toutes les parties et composé de 36 membres a été formé le 8 septembre pour remplacer le comité mixte du cessez-le-feu. La MANUSOM et l'AMISOM ont appuyé la création et la formation de la Police conjointe de Gaalkacyo, initiative prévue dans l'accord de cessez-le-feu ; 100 agents du Puntland et de Galmudug ont été formés à cette fin. Les 200 agents de police formés ont continué de mener des patrouilles conjointes, bien accueillies par la population locale.

22. Les rapports entre le Président de l'administration provisoire du Sud-Ouest, Sharif Hassan, et l'opposition sont restés tendus. Trois membres du Conseil de salut public du Sud-Ouest, qui fait partie de l'opposition, ont été arrêtés en septembre, puis relâchés sur ordre du Président de la Cour suprême, celui-ci se retrouvant alors soupçonné de collusion avec l'opposition. L'amélioration progressive des rapports entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération à l'issue de leur réunion de consultation (29 octobre – 5 novembre) a mis en sourdine les appels à la destitution de Sharif Hassan.

23. Le 19 octobre, le « Somaliland » et l' « État de Khatumo » auto-proclamé ont signé à Caynabo, dans la région de Sool, un accord en cinq volets visant à préparer leur unification et à combattre les prétentions du Puntland sur les régions de Sool, de Sanaag et de Toghdeer. Les tensions entre le « Somaliland » et le Puntland dans les régions contestées se sont aggravées avant l'élection présidentielle du « Somaliland », qui a eu lieu le 13 novembre. Le Président du Puntland, Abdiweli Mohamed Ali « Gaas », a reçu pour instructions du Parlement de l'État d'empêcher tout scrutin du « Somaliland » dans les régions contestées, y compris, si nécessaire, par la force militaire. La veille de l'élection présidentielle, le Puntland a renforcé ses troupes à Tukaraq et à proximité de Buuhoodle, dans la région de Toghdeer ; en réaction, le « Somaliland » a déployé de grands contingents militaires dans les deux zones. Les tensions se sont apaisées lorsque le Puntland a retiré ses forces après l'intervention de mon Représentant spécial et des représentants de la communauté internationale auprès des dirigeants des deux territoires.

24. Pendant la période considérée, la MANUSOM a commencé de former son personnel à la médiation et de renforcer les capacités de femmes parlementaires et de représentantes de la société civile en matière de règlement de conflits. La Mission a également fait part au Gouvernement fédéral de ses conseils techniques concernant l'élaboration d'un cadre national de réconciliation ; elle a continué d'appuyer des initiatives de réconciliation locales dans plusieurs États membres de la Fédération. Afin de favoriser encore la réconciliation et le règlement des conflits entre le Gouvernement fédéral et les diverses parties prenantes, elle a rassemblé une collection exceptionnelle de travaux scientifiques sur la question. Ces travaux seront à la base du colloque national sur la paix et la réconciliation prévu pour février 2018, qui devrait rassembler des praticiens, des hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral et des représentants des États membres de la Fédération et des spécialistes du pays aux plans national et international, l'objectif étant de créer un « réseau de partage des connaissances ».

4. Appui aux élections au suffrage universel

25. En décembre, la Commission électorale nationale indépendante a enregistré sept partis politiques, étape préalable essentielle à la tenue des élections au suffrage universel en 2020 ou 2021. La loi de 2016 régissant les partis politiques fait obligation à ceux-ci de s'enregistrer provisoirement, l'enregistrement définitif ayant lieu après l'inscription des électeurs sur les listes.

26. En septembre et en octobre, la Commission a effectué, avec l'appui de l'ONU, une étude préalable à l'inscription des électeurs. Les méthodes d'inscription ont été évaluées en tenant compte de l'absence de registre de l'état civil dans le pays. Le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération ont été associés aux travaux. Les personnes consultées ont soulevé plusieurs questions, dont certaines ayant trait à l'accessibilité et à la sécurité, aux personnes déplacées et aux populations nomades, au cadre juridique électoral et à la modification de la loi sur la citoyenneté pour définir les personnes en droit de voter, et aux questions constitutionnelles devant encore faire l'objet d'un accord. L'étude servira à définir

en 2018 une méthode d'inscription des électeurs qui devra être appliquée l'année suivante.

27. En septembre, un groupe de travail fédéral sur les élections a été constitué. Composé de représentants de la Commission électorale nationale indépendante, de plusieurs ministères, dont celui de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, des cabinets du Président et du Premier Ministre, et de parlementaires, il est chargé de renforcer la coordination entre les autorités fédérales sur les questions ayant trait à l'élaboration de la loi électorale et notamment d'examiner à cette fin divers systèmes électoraux. L'ONU a fourni un avis technique sur les systèmes de représentation sans exclusive, notamment ceux adaptés aux situations de sortie de conflit.

28. La Commission électorale, le PNUD, la MANUSOM et les donateurs sont en passe d'achever de prévoir les prochaines étapes du soutien électoral des Nations Unies à la Somalie, et notamment les mesures essentielles à prendre en 2018. La Mission a également produit une brochure sur les divers dispositifs et services de communication qu'elle a mis en place pour appuyer le processus électoral de 2016-2017, cette brochure devant servir d'orientation en vue des élections au suffrage universel dans le pays, prévues en 2021.

B. Questions transversales

1. Égalité des sexes et autonomisation de la femme

29. Malgré des progrès considérables concernant la représentation des femmes au Parlement fédéral, il est toujours difficile d'améliorer l'accès des femmes aux fonctions de responsabilités et à la prise de décisions. Les femmes étaient notamment absentes des commissions parlementaires et en particulier de la Commission de contrôle parlementaire chargée de la révision de la constitution provisoire.

30. Afin de promouvoir le rôle des femmes, mon Représentant spécial a tenu, le 25 octobre, des consultations avec un groupe de 11 femmes parlementaires et dirigeantes de la société civile, au cours desquelles la réconciliation locale, la révision constitutionnelle et les élections de 2020-2021 ont été désignées comme des priorités. Le groupe prévoit de se réunir régulièrement.

31. Le 13 novembre, mon Représentant spécial a organisé une rencontre à l'occasion de la Journée portes ouvertes annuelle sur les femmes et la paix et la sécurité ; plus de 50 représentantes de la société civile et des pouvoirs publics aux niveaux fédéral et fédéré y ont assisté. Au cours de cette manifestation, on a souligné le rôle important des femmes en faveur de la paix et de la réconciliation en Somalie et la nécessité de renforcer leur accès aux postes à responsabilités et leur participation à la prise de décisions, ainsi que leur protection, en particulier parmi les personnes déplacées.

2. Mobilisation des jeunes

32. En novembre, le Gouvernement fédéral a adopté la politique nationale en faveur des jeunes, qu'il a élaborée avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le Ministère fédéral de la jeunesse et des sports, en coordination avec l'ONU, a organisé plusieurs séminaires-retraites avec ses homologues au niveau fédéré afin d'améliorer la coordination dans ce domaine. Avec l'aide de l'Organisation, ces ministères travaillent à l'élaboration d'un plan biennal conjoint pour l'application de la politique en faveur des jeunes. Le Ministère de la jeunesse et des sports et l'ONU ont accueilli, du 17 au 19 novembre, la deuxième édition de la Conférence nationale de la jeunesse, à laquelle a assisté

mon Envoyée pour la jeunesse, et au cours de laquelle 300 jeunes se sont réunis pour examiner le rôle de leurs pairs dans l'application de la politique les concernant et du plan national de développement, et pour déterminer les questions prioritaires pour eux. L'Organisation continue d'élargir son portefeuille d'activités pour la jeunesse, de renforcer ses programmes en faveur de l'emploi des jeunes et de consacrer de nouveaux programmes à leur participation politique, à leur rôle moteur dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène et à l'appui aux jeunes entrepreneurs et aux jeunes déplacés.

3. Coordination des initiatives en faveur du développement

33. En août, le Gouvernement fédéral a approuvé une refonte de l'architecture de l'aide, qui s'appuie sur les structures prévues dans le Pacte pour la Somalie au titre du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, des ajustements y étant apportés pour les harmoniser avec le plan national de développement. Le Nouveau Partenariat pour la Somalie, un nouveau cadre de responsabilité mutuelle adopté au forum de partenariat pour la Somalie le 5 décembre et faisant fond sur ce pacte, définit les fondements de la coopération et de l'application du principe de responsabilité entre le pays et ses partenaires internationaux.

34. Sous la houlette du Gouvernement fédéral, et avec la participation active des États membres de la Fédération, l'ONU, la Banque mondiale et l'Union européenne se sont associées pour préparer une étude d'impact de la sécheresse destinée à inspirer et définir la stratégie de résilience et de relèvement. Sans perdre de vue l'objectif consistant à répondre aux besoins humanitaires essentiels, l'étude vise à aider le Gouvernement somalien à comprendre les facteurs de vulnérabilité ; elle présente des solutions en matière de développement durable susceptibles d'aider les populations à s'adapter et à devenir plus résilientes à la sécheresse, de façon à interrompre le cercle vicieux des catastrophes.

IV. Solution globale pour la sécurité

A. Coordination internationale

35. Le Groupe exécutif chargé de mettre en œuvre une solution globale pour la sécurité, présidé par le Premier Ministre, a tenu sa première réunion le 11 novembre en vue de dresser le bilan des activités relatives aux différents volets de la solution globale. Chaque volet est dirigé par le ministère fédéral compétent, avec l'appui des partenaires internationaux, dont l'AMISOM, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union européenne. Ce cadre permet aux partenaires internationaux d'aligner leurs efforts sur les priorités du Gouvernement fédéral, comme convenu dans le Pacte de sécurité adopté le 11 mai à la Conférence de Londres. Au cours de la réunion du Groupe exécutif, le 11 novembre, les participants ont décidé d'appuyer l'élaboration d'un plan de transition dirigé par la Somalie, de manière à permettre aux institutions somaliennes chargées de la sécurité de reprendre, de façon coordonnée et stratégique, la responsabilité principale de la sécurité, actuellement aux mains de l'AMISOM.

B. Volets de la solution globale pour la sécurité

Volet n° 1 : faciliter les opérations de l'AMISOM et renforcer son efficacité

36. Dans le communiqué adopté par la conférence sur la sécurité en Somalie, organisée le 4 décembre à Mogadiscio, l'AMISOM et les partenaires internationaux sont convenus que la Mission continuera d'œuvrer en faveur de la transition, en

respectant les conditions qui la sous-tendent, tout en exécutant les tâches prioritaires énoncées dans la résolution 2372 (2017) du Conseil de sécurité. Les secteurs 1 et 5 de l'AMISOM comptent déjà deux unités de soutien opérationnelles ; l'opérationnalisation des unités dans les quatre autres secteurs avance. Rendre ces unités plus efficaces reste difficile. En effet, les principaux itinéraires de ravitaillement continuent d'être la cible des Chabab, qui recourent de plus en plus fréquemment aux engins explosifs improvisés, et la circulation reste limitée par les mauvaises conditions météorologiques. La destruction de la base opérationnelle avancée de Leego, sur l'itinéraire principal de ravitaillement reliant Mogadiscio à Baidoa, a également entravé l'acheminement des dispositifs d'appui, contraignant ainsi le BANUS à acheminer par avion les rations destinées aux villes du secteur 3, avec les coûts budgétaires élevés que ce type de transport suppose.

37. Afin d'atténuer le risque que représentent les engins explosifs, les équipes de lutte antimines ont appuyé les troupes de l'AMISOM, inspectant 28 villages et villes, ainsi que 758 kilomètres de réseau routier, et ont procédé à la destruction de 178 restes explosifs de guerre. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a également appuyé l'AMISOM dans le cadre de l'organisation, du 25 au 27 septembre, à Mogadiscio, du troisième séminaire sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, à l'intention des forces de sécurité somaliennes, avec la participation des partenaires internationaux. En réponse à l'attentat du 14 octobre, le Service de la lutte antimines a déployé des conseillers techniques, des infirmiers et des équipes cynophiles de détection d'explosifs chargées de rechercher des dispositifs explosifs secondaires sur les lieux de l'explosion, ainsi que des capacités de génie de combat destinées à aider l'AMISOM à manipuler les engins lourds en vue d'enlever les débris.

38. À ce jour, l'Éthiopie, le Nigéria et l'Ouganda ont signé le mémorandum d'accord tripartite conclu aux fins du remboursement du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, tandis que le Burundi, Djibouti et le Kenya sont en passe de conclure leurs négociations. Le mémorandum facilitera le remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police du soutien logistique autonome et du matériel qu'ils ont perdu dans des actes d'hostilité. Les 30 et 31 octobre, le BANUS a organisé un atelier à Mogadiscio, en vue de familiariser les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police avec les procédures opératoires standard relatives aux commissions d'enquête conjointes prévues au titre du mémorandum. Cet atelier aidera les pays concernés à présenter des demandes de remboursement à l'ONU au titre du matériel perdu ou endommagé.

39. Au cours de la période considérée, le BANUS a facilité le retrait de 335 soldats burundais et de 31 soldats djiboutiens de l'AMISOM, qui avaient été déployés à Adado en octobre 2016 en vue de sécuriser le processus électoral de 2016-2017 à Galmudug.

40. Le 9 octobre, le Chef du BANUS a convoqué une conférence des donateurs à Mogadiscio, en vue de lancer un appel à contributions au profit des fonds d'affectation spéciale de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne, qui disposent de 388 591 dollars et 2,7 millions dollars, respectivement. Le fonds d'affectation spéciale de l'Armée nationale somalienne a augmenté, grâce à une contribution de 9 millions de dollars versée par les États-Unis en novembre.

Volet n° 2: renforcer les institutions somaliennes chargées de la sécurité

41. Volet n° 2A : Ministère de la défense et Armée nationale somalienne. L'évaluation de l'état de préparation opérationnelle de l'Armée nationale

somalienne a commencé le 10 septembre, sous la direction du Gouvernement fédéral appuyé par les partenaires internationaux. Les équipes d'évaluation ont examiné plus de 80 % de toutes les unités de l'armée à partir du niveau de bataillon, pour évaluer les capacités militaires en vue du processus de transition entre l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne. L'évaluation a permis de recenser des manques majeurs dans le cadre de la lutte contre les Chabab, notamment de personnel militaire, de soutien logistique et d'armes, de munitions et de mobilité. Le Gouvernement fédéral et la MANUSOM ont élaboré conjointement le concept de recalibrage, qui complétera l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle en vue d'orienter la réorganisation des forces, conformément à ce qui est prévu dans le dispositif national de sécurité. En se fondant sur les conclusions de l'évaluation, le Service de la constitution des forces a formulé des recommandations détaillées, à savoir : a) réécrire le Code de conduite de l'Armée nationale somalienne ; b) lancer un système transparent par biométrie pour le paiement des soldes des militaires ; c) procéder au retrait d'un certain nombre de soldats dans le cadre du recalibrage de la force ; d) encadrer l'armée jusqu'au niveau des unités ; et e) créer immédiatement un groupe de planification en vue de remédier aux lacunes opérationnelles identifiées.

42. Le 30 novembre, 2 400 membres des forces du Puntland ont été intégrés dans l'Armée nationale somalienne, une étape importante vers la mise en œuvre des accords politiques ayant trait à la sécurité. Cette intégration laisse espérer que le Gouvernement fédéral se chargera désormais de toutes les soldes et du soutien logistique, ce qui démontre ainsi clairement le lien existant entre les activités génératrices de revenus, la distribution desdits revenus et la sécurité. Le Gouvernement fédéral somalien et les États fédérés ont pris un engagement politique en faveur de la resectorisation, qui vise à redéfinir les limites de l'Armée nationale somalienne pour la faire correspondre aux frontières politiques.

43. Le BANUS a continué d'appuyer 10 900 soldats de l'Armée nationale somalienne dans le cadre d'opérations menées conjointement avec l'AMISOM dans tous les lieux concernés. Faute de ressources, sur les huit articles pour lesquels un appui a été prescrit, seuls cinq sont fournis de manière régulière, à savoir les rations de base, le carburant, l'eau, les transports et l'évacuation sanitaire par avion.

44. Volet n° 2B : perfectionnement du Ministère de la sécurité intérieure, de l'Agence de renseignement et de sécurité nationale, de la police fédérale et de la police des États fédérés, des unités spéciales de la police et des garde-côtes. Pour promouvoir la mise en œuvre du nouveau modèle d'organisation de la police, tel que prévu par le dispositif national de sécurité, le Gouvernement fédéral et les autorités des États fédérés ont établi une Conférence des ministres de la sécurité intérieure et un Conseil des commissaires de police. Le 3 décembre, le Conseil national de sécurité s'est prononcé sur l'affectation des 32 000 officiers de police proposés : 4 571 officiers pour chaque État fédéré et 9 145 officiers pour la police fédérale et la région de Banadir. Le Conseil a également approuvé des plans pour la police des États fédérés, dans lesquels figure une stratégie de développement des services de police pour chaque État fédéré, jusqu'en 2027. La stratégie fédérale pour la sécurité intérieure a été approuvée par le Conseil national de sécurité. La direction du Ministère de la sécurité intérieure a été restructurée. Une évaluation de l'état de préparation opérationnelle de la police a été menée.

45. Le rapport d'évaluation de l'état de préparation opérationnelle de la sûreté maritime, établi par la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie et la MANUSOM fait l'état des lieux détaillé des capacités, de la législation, du matériel, du personnel et du niveau de formation du Gouvernement fédéral, des États fédérés et du « Somaliland ». Avec l'appui de l'Organisation

maritime internationale et de la MANUSOM, le Ministère des ports et des transports maritimes a rédigé une version révisée du Code maritime. Les parlementaires et les hauts responsables du Gouvernement ont organisé un atelier du 28 au 31 août, en vue de discuter de la mise en place d'un cadre juridique viable aux fins de la création d'une administration maritime nationale. Le Gouvernement fédéral, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies et la MANUSOM, a tenu, les 12 et 13 septembre, à Mogadiscio, une réunion d'information sur les affaires maritimes et les questions relatives au droit de la mer, à l'intention des membres du Parlement. Il s'agissait de la deuxième réunion organisée dans le cadre de l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la mise en œuvre de la Convention de 1982 sur le droit de la mer.

46. Le Service de la lutte antimines a continué d'aider l'Autorité somalienne de gestion des explosifs à élaborer sa stratégie de lutte antimines et a conseillé le Gouvernement fédéral sur le « Plan (de protection) de Badbaado », qui énonce les mesures à prendre et les ressources financières nécessaires pour gérer et réduire l'incidence des risques liés aux explosifs. À Mogadiscio, des équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la police, formées par le Service de la lutte antimines, ont mené des enquêtes sur les lieux où ont détoné 69 engins explosifs improvisés. Le Service de la lutte antimines a continué de former la police des États fédérés sur la neutralisation des explosifs et munitions et d'encadrer la police fédérale concernant l'utilisation de chiens détecteurs d'explosifs. En collaboration avec la MANUSOM, il a continué de dispenser une formation à la gestion des armes et à fournir des conseils spécialisés aux fins de la création d'une commission nationale de contrôle des armes et des munitions. À ce jour, plus de 10 500 armes ont été marquées et enregistrées.

47. Volet n° 2C : état de droit et justice. Après un certain retard dû aux discussions politiques en cours entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés, le Conseil national de sécurité est parvenu, le 3 décembre, à un accord politique sur le dispositif judiciaire et pénitentiaire, ouvrant ainsi la voie au renforcement systématique des institutions de justice, à la fois au niveau des États et au niveau fédéral.

Volet n° 3 : stabilisation, relèvement à l'échelle locale et consolidation de l'autorité de l'État

48. Avec l'appui de la MANUSOM, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a achevé la révision de la stratégie de stabilisation nationale, qui figurait parmi les objectifs énoncés dans le Pacte de sécurité. Cette stratégie met l'accent sur la nécessité d'avoir des dirigeants issus de la société civile et souligne les liens existant entre le relèvement à l'échelle locale et la réconciliation, la gouvernance locale et les interventions en matière d'état de droit. Elle fournit un cadre à la mise en place, à l'échelle des États, de programmes visant à appuyer la coordination et la hiérarchisation des interventions qui seront mises en place par les autorités de Galmudug, du HirChébéli, du Djoubaland et du Sud-Ouest, ainsi que par l'administration régionale de Banadir. Au cours de la période considérée, les Ministères de l'intérieur du Djoubaland et du Sud-Ouest se sont attelés à la mise en place de leurs plans de stabilisation respectifs, en s'appuyant sur le soutien technique et financier du Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, de l'Initiative de relèvement rapide (financée par le Royaume-Uni) et de la MANUSOM.

49. L'ONU et les donateurs ont continué d'appuyer les mesures prises par le Gouvernement fédéral pour remédier aux causes sous-jacentes de l'instabilité dans les régions de Galmudug, du HirChébéli, du Djoubaland et du Sud-Ouest. L'Union

européenne, le Fonds pour la stabilité de la Somalie et le Programme commun des Nations Unies sur la gouvernance locale et la décentralisation des services ont continué d'appuyer la création de conseils de district pour renforcer la responsabilité des États fédérés. Le 15 octobre, l'administration provisoire du Sud-Ouest a inauguré le premier conseil de district à Houdur. Le processus de création de conseils s'est poursuivi dans quatre districts du Sud-Ouest et cinq districts du Djoubaland. Les autorités de Galmudug et du HirChébéli élaborent actuellement des lois locales.

50. Le Fonds pour la stabilité de la Somalie a continué d'appuyer des initiatives portant sur les infrastructures locales et la remise en état des installations publiques dans plusieurs districts. Le Service de la lutte antimines a continué de promouvoir les activités de stabilisation au niveau local en procédant à l'élimination de matières dangereuses, qui menaçaient 59 communautés. En outre, 160 évaluations d'infrastructures publiques non opérationnelles ont été menées et communiquées aux partenaires locaux chargés de la résilience et du relèvement, de manière à assurer le bon déroulement des opérations.

Volet n° 4 : prévention et répression de l'extrémisme violent

51. Le 7 octobre, le Vice-Premier Ministre somalien et le représentant de la Suède ont officiellement lancé le volet n° 4 sur la prévention et la répression de l'extrémisme violent. Une table ronde des États fédérés a ensuite été organisée en vue d'examiner la menace de l'extrémisme violent, ses causes profondes et les prochaines mesures à prendre. Après le lancement officiel du volet, la plateforme de donateurs existante a été intégrée aux activités en cours relatives au volet n° 4 pour garantir la coordination des discussions techniques avec le Gouvernement fédéral somalien et les administrations des États fédérés ainsi que l'appui fourni au premier comme aux deuxièmes.

52. En octobre, l'ONU a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement fédéral pour modifier sa stratégie nationale pour la prévention et la répression de l'extrémisme violent. En novembre, la MANUSOM, avec l'aide de l'Institut européen de la paix, a aidé les autorités de Galmudug, du HirChébéli et du Sud-Ouest à élaborer des plans d'action locaux visant à remédier aux facteurs conduisant à l'enrôlement et à la radicalisation. En novembre toujours, un accord a également été conclu entre les parties prenantes sur les amendements à apporter à la stratégie nationale et aux plans d'action au niveau des États fédérés.

53. Le programme national somalien de traitement et de prise en charge des combattants désengagés s'est poursuivi avec le concours de la MANUSOM. Au cours de la période considérée, cette dernière a également appuyé la formation sur l'harmonisation des procédures d'identification et achevé la mise en œuvre des projets pilotes de réintégration, dont ont bénéficié 1 000 combattants désengagés et membres de la population locale. En collaboration avec le Programme fédéral de réhabilitation des déserteurs, la MANUSOM a également produit une émission radiodiffusée en six parties, visant à encourager les militants des Chabab à faire défection.

Planification de la transition

54. Lors de la Conférence sur la sécurité en Somalie, organisée à Mogadiscio le 4 décembre, les participants sont convenus que le Gouvernement fédéral, en collaboration avec les États fédérés et avec l'appui de l'Union africaine, de l'ONU, de l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux, devrait immédiatement s'atteler à l'élaboration d'un plan de transition assorti de conditions. Ils se sont accordés à dire que ce plan, visant à transférer les responsabilités en

matière de sécurité de l'AMISON aux forces de sécurité somaliennes, devrait être réaliste, échelonné et articulé autour de dates butoirs, et qu'il devrait s'appuyer sur les conclusions de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle. Conformément à la résolution 2372 (2017) du Conseil de sécurité, l'AMISOM a effectué des ajustements concernant son déploiement dans les secteurs 1 et 2, où deux bases d'opérations avancées ont été fusionnées en une seule dans le secteur 1 et deux autres bases du secteur 2 ont été fermées.

V. Droits de l'homme et protection

A. Droits de l'homme

55. Au cours de la période considérée, 1 301 victimes civiles ont été enregistrées, dont 64 % (828 victimes) ont péri dans l'attentat perpétré le 14 octobre par les Chabab. Deux victimes sont attribuées à l'AMISOM et 79 aux forces de sécurité des États fédérés, tandis que les milices de clan ont fait 57 victimes. Cinquante-huit civils ont été enlevés : 45 par les Chabab et 13 par les milices de clan, dont un travailleur humanitaire. Quatorze civils ont été tués et 13 ont été blessés dans des frappes aériennes menées par des avions non identifiés dans les États du Djoubaland et du Sud-Ouest.

56. Plusieurs incidents permettent d'affirmer que de nombreux obstacles continuent d'entraver la liberté d'expression. Dans le « Somaliland », un journaliste a été condamné à 18 mois d'emprisonnement pour diffamation et publication de fausses informations, tandis que dans le Djoubaland, deux journalistes ont été arrêtés après avoir couvert une manifestation, pour être ensuite relâchés sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre eux. L'état d'urgence décrété à Galmudug a restreint la liberté d'expression et d'information. En septembre, à la suite d'un attentat perpétré par les Chabab à Beledweyne, dans la région de Hiran, un journaliste a succombé à ses blessures. Dans le « Somaliland », un organe médiatique a été fermé, sous le prétexte de diffuser de fausses informations, et l'accès aux médias sociaux a été bloqué lors de l'élection présidentielle de novembre.

57. Le 23 septembre à Mogadiscio, la MANUSOM a coorganisé une réunion consultative d'une journée avec des membres du Parlement, des responsables d'associations médiatiques somaliennes et des fonctionnaires du Ministère de l'information, portant sur la loi de 2016 relative aux médias et sur les amendements ayant été approuvés par le Gouvernement fédéral. La réunion consultative a alimenté le débat parlementaire qui s'est tenu à l'occasion de la première lecture du projet de loi sur les médias, à la fin du mois de septembre.

58. Les 27 et 28 novembre, à Addis-Abeba, l'Union africaine et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé un atelier sur les mécanismes de responsabilisation dans les opérations de paix de l'Union africaine, auquel ont participé l'AMISOM et d'autres missions de soutien à la paix de la région. L'atelier a permis aux participants de se mettre d'accord sur un ensemble de critères visant à mettre en place des mécanismes de responsabilisation efficaces et un plan de travail censé influer directement sur les activités de l'AMISOM dans le cadre plus large du respect des droits de l'homme.

59. Le 10 décembre, la MANUSOM a publié un rapport public sur la protection des civils et le renforcement des fondements de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme en Somalie. Dans le rapport, qui porte sur la période allant du 1er janvier 2016 au 14 octobre 2017, il est demandé à toutes les parties au conflit de prendre des précautions pour protéger les civils lors d'opérations militaires et de

respecter et faire respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Une stratégie axée sur la protection, qui encourage l'adoption d'une approche commune et intégrée de la protection, a été adoptée par l'équipe de pays pour l'action humanitaire le 6 décembre, à l'issue de consultations menées dans l'ensemble des organismes des Nations Unies présents en Somalie.

B. Respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

60. En octobre, l'Équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a mené une évaluation générale et préliminaire des risques concernant la police somalienne. Celle-ci a permis de recenser les risques de violations commises par la police et les mesures à prendre pour les empêcher. La MANUSOM a informé l'AMISOM de huit cas potentiels de violations des droits de l'homme, qui ont fait 24 victimes civiles entre avril et août 2017. L'AMISOM ayant donné tardivement suite aux allégations, notamment aux conclusions des enquêtes préliminaires et à celles des commissions d'enquête, les efforts visant à garantir le respect du principe de responsabilité au titre de la politique de diligence voulue restent compromis. Une demande effectuée en juin 2017 en vue d'obtenir des informations à jour concernant les conclusions d'une enquête sur des allégations d'exploitation et de violence sexuelles demeure en attente, bien que l'AMISOM ait adressé une lettre en date du 11 juillet, dans laquelle elle s'est engagée à mener une enquête et à mettre en place une commission d'enquête, si nécessaire.

C. Protection de l'enfance

61. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé 1 977 cas de violations graves touchant 1 654 enfants (1 372 garçons et 282 filles), entre août et décembre. Les Chabab sont responsables de 65 % de ces cas. En effet, le groupe a enlevé 262 enfants pendant la campagne de recrutement qu'il a menée en août. La coopération continue de l'équipe spéciale avec le programme national pour le traitement et la prise en charge des combattants désengagés et l'Agence de renseignement et de sécurité, notamment dans le domaine des procédures opératoires standard relatives à l'accueil et la remise d'enfants anciennement associés à des groupes armés, a permis à l'ONU de récupérer 32 enfants entre septembre et novembre, qui seront réintégrés.

62. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a appuyé la sensibilisation de 1 073 soldats à Baidoa, Beledweyne, Adado, Johar et au siège de l'Armée nationale somalienne à Mogadiscio, dans le domaine de la protection des enfants et de la vérification de leur identité. Quatre enfants ont ainsi pu être identifiés. En outre, du 11 au 19 novembre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MANUSOM ont organisé une formation de formateurs sur les normes de protection de l'enfance, à l'intention de 20 agents des forces du Puntland.

63. L'enrôlement d'enfants a nettement augmenté. Au cours de la période considérée, 653 cas de recrutement d'enfants ont été signalés (70 % d'entre eux sont attribués aux Chabab, 6 % aux milices de clan et 11 % à l'Armée nationale somalienne). Le 6 décembre, le Ministère fédéral de la défense et la direction de l'Armée nationale somalienne ont organisé une manifestation de haut niveau au quartier général de l'Armée, dans le cadre d'activités de sensibilisation à l'échelle nationale visant à améliorer la sensibilisation et les connaissances sur la protection de l'enfance et à renforcer les politiques visant à prévenir et à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces armées somaliennes.

D. Prévention de la violence sexuelle

64. L'ONU a continué de recevoir des informations faisant état de cas de violences sexuelles dans l'ensemble du pays, touchant principalement les femmes et les filles des camps de déplacés. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, au moyen de son dispositif de suivi, d'analyse et de communication de l'information, a été informé de six cas de violences sexuelles liées au conflit entre septembre et octobre. Cinquante-neuf cas de viols et autres violences sexuelles concernant 58 filles et un garçon ont été signalés par l'équipe spéciale de surveillance et d'information. Entre septembre et octobre, le sous-groupe de la violence sexiste a proposé des activités de prévention et de renforcement des capacités en matière de violence sexiste à l'intention de 13 083 filles, 6 806 garçons, 23 257 femmes et 8 231 hommes. Le manque de signalement des cas de violences sexuelles, motivé par la crainte de représailles et l'accès limité aux services de police, est une préoccupation majeure. Si la fourniture de services d'aide aux victimes de violences sexuelles s'est améliorée, des lacunes subsistent en matière de protection dans les zones contrôlées par les Chabab, telles que les régions de Bakool et de Bay, dans le Sud-Ouest. Un forum consultatif s'est tenu les 28 et 29 novembre à Mogadiscio pour examiner le Plan d'action national visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit. Les régions du Puntland, de Galmudug et du HirChébéli ont adopté ledit plan d'action à cette occasion.

VI. Situation humanitaire

65. La Somalie a pu éviter jusqu'à présent une famine de grande ampleur grâce à l'intervention humanitaire mise en place de manière durable. Selon les dernières analyses disponibles, les besoins sur le plan de la sécurité alimentaire sont presque deux fois supérieurs à la moyenne sur cinq ans. On estime que 2 444 000 personnes sont en situation de crise et 866 000 en situation d'urgence. Les besoins les plus criants sont dans les régions de Sanaag et de Sool, dans le nord, et certaines parties de Galmudug, du HirChébéli et du Sud-Ouest dans le sud. Les camps de déplacés situés en zone urbaine, tels que ceux de Baidoa, de Garowe et de Hargeisa, sont également une priorité. Plus de 3 millions de personnes reçoivent chaque mois une aide vitale et une aide à la subsistance. Le groupe de l'alimentation, appuyé par le FNUAP, a contribué à l'élaboration d'outils permettant de s'assurer que les femmes et les filles vulnérables bénéficient de la distribution alimentaire.

66. Dans l'ensemble, les besoins humanitaires restent élevés, sachant qu'environ 6,2 millions de personnes nécessitent une aide humanitaire. En octobre, la saison des pluies (deyr) a été marquée par des pluies sporadiques, inférieures de près de moitié à la moyenne habituelle dans la plupart des régions. En novembre et décembre, les précipitations ne devraient pas augmenter considérablement les perspectives de récolte. Il conviendra de maintenir l'aide humanitaire d'urgence et d'accroître l'aide à la subsistance afin d'éviter aux populations à risque de s'enfoncer davantage dans l'insécurité alimentaire.

67. La malnutrition a atteint des niveaux d'urgence dans plusieurs localités, surtout parmi les populations déplacées. Au total, quelque 388 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë ont besoin d'un appui nutritionnel d'urgence, y compris, pour 87 000 d'entre eux, de soins vitaux. Le taux de malnutrition continue d'augmenter, sa prévalence moyenne globale s'élevant désormais à 17,4 %, un pourcentage supérieur au seuil d'alerte qui est de 15 %. Les personnes déplacées, dont plus de 80 000 femmes enceintes, sont actuellement davantage exposées à la malnutrition.

68. Avec plus de 23 000 personnes supplémentaires en octobre, le nombre total des déplacés dus à la sécheresse et au conflit en 2017 dépasse désormais le million, dont plus des deux tiers ont moins de 18 ans. On estime aujourd'hui que la Somalie compte au total plus de 2 millions de déplacés. Dans les camps de déplacés, les indicateurs humanitaires se sont également détériorés, principalement en raison de la surpopulation. Entre août et novembre, le FNUAP, par l'entremise de ses partenaires, a fourni à 38 974 femmes déplacées en âge de procréer des services essentiels de santé sexuelle et procréative, notamment des accouchements sans complications, des recommandations, des soins prénatals et des traitements de prévention de la transmission mère-enfant du VIH/sida.

69. Les cas suspects de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra ont continué de diminuer, passant d'un pic de 5 306 en juin à 93 cas en août, aucun décès lié à ces maladies n'ayant été signalé depuis août. Entre janvier et novembre, 78 426 cas de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra et 1 159 décès avaient été enregistrés dans 55 districts des 19 régions de Somalie, dont 58,8 % concernaient des enfants de moins de 5 ans.

70. Les donateurs ont versé plus de 1,2 milliard de dollars depuis le début de 2017 pour prévenir la famine. À la mi-novembre, le plan d'aide humanitaire révisé pour 2017, qui visait à recueillir 1,5 milliard de dollars, était financé à hauteur de 882 millions de dollars (59 %), ce qui laissait un déficit de 618 millions de dollars. Un crédit supplémentaire de 308 millions de dollars a été obtenu en dehors du plan d'aide humanitaire. Outre l'établissement de l'inventaire des besoins humanitaires et du plan d'aide humanitaire pour 2018, les partenaires humanitaires ont été étroitement associés à la conception de l'étude d'impact de la sécheresse et de la stratégie de résilience et de redressement demandées par le Gouvernement fédéral pour éviter que la prochaine sécheresse n'entraîne une famine.

71. En somalie, le contexte opérationnel reste difficile. Les 10 premiers mois de 2017 ont été marqués par la multiplication des violences contre les travailleurs humanitaires. Les organisations humanitaires ont été la cible de plus de 130 incidents, entraînant, parmi les travailleurs humanitaires, 15 décès, 30 blessés, 3 agressions physiques, 17 arrestations suivies de détention provisoire, 30 enlèvements et 1 tentative d'enlèvement. Pendant la période considérée, 7 travailleurs humanitaires ont perdu la vie et 20 autres ont été blessés au cours d'une attaque survenue le 14 octobre à Mogadiscio ; 2 membres du personnel d'organisations d'aide au développement ont été tués ; entre août et octobre, 11 enlèvements ont été signalés, 3 travailleurs humanitaires ayant été libérés en octobre.

VII. Présence de l'Organisation des Nations Unies en Somalie

72. En Somalie, les organismes des Nations Unies maintiennent leur présence à Baidoa, Beledweyne, Boosaaso, Dolo, Gaalkacyo, Garowe, Hargeisa, Kismayo et Mogadiscio. Au 1er décembre, on dénombrait 486 et 1 175 membres du personnel recrutés respectivement sur les plans international et national présents en Somalie.

73. Le niveau de risque en matière de sécurité du secteur de l'aéroport international de Mogadiscio, placé sous la protection de l'AMISOM, est en cours d'évaluation. Le Bureau d'appui a poursuivi la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques recommandées pour améliorer la sécurité et la protection de l'ensemble du personnel de l'ONU dans l'aéroport. Des projets similaires sont actuellement menés à Baidoa, Beledweyne et Kismayo. Les 27 et 28 novembre,

l'ONU a procédé à son exercice annuel de simulation de crise. La formation à la sécurité et à la sûreté en mission du personnel des Nations Unies travaillant en Somalie a été déplacée de Nairobi à Mogadiscio, où la première session s'est tenue entre le 3 et le 6 décembre.

VIII. Observations

74. Entre août et début novembre, la Somalie a connu plusieurs revers inquiétants sur le plan politique et sécuritaire qui ont révélé, tout comme la crise humanitaire qui sévit actuellement, la fragilité des progrès accomplis jusqu'ici et l'ampleur des difficultés qui attendent le pays sur la voie de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État. Malgré ces difficultés, le Gouvernement fédéral et les États fédérés se sont montrés déterminés à surmonter leurs différends par le dialogue. Je lance un appel à tous les partenaires internationaux pour qu'ils redoublent d'efforts dans le soutien coordonné et constant qu'ils apportent aux dirigeants somaliens, dans l'intérêt supérieur de la Somalie et de son peuple. Les attaques ignobles perpétrées en octobre à Mogadiscio montrent que les progrès politiques et sécuritaires durement acquis peuvent être réduits à néant. Ce n'est pas le moment de relâcher les efforts.

75. Le programme du Gouvernement fédéral est solide et de nombreuses avancées ont été obtenues. Néanmoins, une confiance mutuelle entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés est indispensable pour améliorer la sécurité et régler les conflits, dégager des recettes et fournir des services, renforcer la responsabilité politique et financière, et lutter contre la pauvreté et la dépendance. Des consultations régulières entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés sont indispensables. En se réunissant du 29 octobre et au 5 novembre, les parties ont montré qu'elles étaient déterminées à renforcer leur collaboration et à poursuivre leur dialogue. J'engage le Gouvernement fédéral et les États fédérés à résoudre les questions en suspens de manière transparente, par des moyens légaux, dans le respect de la constitution provisoire de la Somalie.

76. Il convient de redoubler d'efforts pour faire progresser le processus de révision constitutionnelle et renforcer le fédéralisme. Je me félicite de la signature, le 14 novembre, du mémorandum d'accord et de l'accord sur la feuille de route consolidée. Il est fondamental de poursuivre la révision constitutionnelle en associant toutes les parties, afin de contribuer à l'édification de l'État en Somalie, notamment dans les domaines de la répartition des pouvoirs, du partage des ressources et des recettes, et de la création des institutions publiques. Ce processus ouvrira également la voie au principe « une personne, une voix », en vue des élections au suffrage universel de 2020 ou 2021. J'engage le Gouvernement fédéral à poursuivre sérieusement le processus de révision constitutionnelle, dont la tenue avait été repoussée, notamment en convoquant l'Assemblée constituante nationale.

77. Les Chabab continuent de faire peser une grave menace sur la sécurité en Somalie et dans la sous-région. Je suis profondément choqué et attristé par l'ampleur et les conséquences des attaques perpétrées à Mogadiscio les 14 et 28 octobre. Je condamne fermement ces attaques et me tiens aux côtés de la Somalie dans sa lutte continue contre le terrorisme. Je suis consterné par les pertes civiles provoquées par ces actes aveugles qui continuent de prendre les civils pour cible, notamment les responsables gouvernementaux, les fonctionnaires, les travailleurs humanitaires et les journalistes. Je salue le front uni qu'opposent le Gouvernement fédéral et les États fédérés à la menace que représentent les extrémistes.

78. La présence de l'AMISOM reste indispensable, à l'heure où la Somalie renforce les capacités de ses institutions chargées de la sécurité, avec l'appui de

partenaires. Le transfert progressif, ordonné et sous certaines conditions de responsabilités à ces institutions sera une étape importante de l'édification de l'État en Somalie. Dans le cadre de la solution globale pour la sécurité, la mise en place d'une armée et d'une police nationales somaliennes compatibles avec les moyens financiers, acceptables, responsables et compétentes, devrait être coordonnée. Cette tâche devrait être confiée à la Somalie et appuyée par des partenaires internationaux, dans un cadre cohérent.

79. J'engage le Gouvernement somalien, avec l'appui des principaux partenaires internationaux en matière de sécurité et de l'ONU, à préparer un plan clair, pour permettre le transfert, sous certaines conditions, des principales responsabilités dans ce domaine de l'AMISOM aux institutions somaliennes compétentes. L'évaluation de l'état de préparation opérationnelle rend compte, de la manière la plus objective et crédible possible, de l'état actuel de l'Armée nationale somalienne. Ses conclusions, ainsi que celles tirées d'une évaluation similaire de la police somalienne, permettent de mieux comprendre et coordonner les mesures de consolidation et de réforme du secteur somalien de la sécurité conformément au Pacte de sécurité conclu en mai et en accord avec le dispositif national de sécurité. Dans l'immédiat, il convient de s'accorder sur la répartition du personnel militaire dans l'ensemble de la Somalie et de renforcer l'intégration du personnel de sécurité actuel dans des institutions fédérales et sous-fédérales responsables.

80. Si je trouve encourageants les engagements pris par l'AMISOM pour faire respecter davantage les droits fondamentaux et le droit international humanitaire dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, je demeure préoccupé par la lenteur de la mise en œuvre des recommandations convenues lors de l'examen conjoint de la Mission par l'Union africaine et l'ONU, qui visaient à renforcer les mesures et les mécanismes nécessaires pour prévenir les violations commises dans le cadre d'opérations militaires et y donner la suite qu'il convient. J'appelle l'AMISOM, les pays fournisseurs de contingents et les États Membres à appuyer l'action menée par l'ONU pour renforcer le respect de ces droits. J'engage également le Gouvernement fédéral à faire en sorte que les entités de l'Armée nationale somalienne bénéficiant de l'appui des Nations Unies mettent en place des mécanismes efficaces pour atténuer les risques de violation. Dans le cadre des discussions sur le transfert progressif, sous certaines conditions, des responsabilités de l'AMISOM aux institutions somaliennes chargées de la sécurité et conformément à ce qui est prévu, il faut accorder une place plus large aux mesures permettant de prévenir les violations et d'y répondre comme il se doit.

81. Je me félicite du succès, le 13 novembre, de l'élection présidentielle dans le « Somaliland », dont la tenue avait été repoussée. Malgré quelques perturbations mineures, cette élection, qui s'est déroulée dans un climat pacifique, et l'acceptation de ses résultats sont une preuve supplémentaire du ferme attachement du « Somaliland » au processus démocratique. Je demande au nouveau Gouvernement de poursuivre le processus de démocratisation dans le « Somaliland », en respectant les délais fixés par la Constitution et en tenant, sans tarder, des élections législatives. J'espère que le « Somaliland » et le Gouvernement fédéral vont pouvoir renouer le dialogue qui était dans l'impasse, ce qu'ils s'étaient tous deux montrés disposés à faire. L'ONU demeure déterminée à appuyer ce processus.

82. Si le pire a été évité, la menace de famine subsiste en Somalie. Je reste profondément préoccupé par la situation humanitaire, notamment par l'aggravation de l'insécurité alimentaire, l'augmentation de la malnutrition et du nombre de déplacés, la poursuite du conflit et l'insécurité persistante, qui tous continuent d'entraver l'acheminement d'une aide vitale. Je salue la communauté internationale pour l'appui généreux qu'elle continue d'apporter aux populations touchées par la

sécheresse et j'appelle les donateurs à rester mobilisés. Nous devons nous efforcer de maintenir le niveau actuel de l'aide humanitaire pour éloigner le spectre de la famine. Je me félicite également de la décision du Gouvernement fédéral, avec la participation active des États fédérés, de demander une étude d'impact de la sécheresse, qui permettra d'orienter et d'affiner la stratégie de résilience et de redressement, dont le but est d'aider les populations à devenir résilientes et de trouver des solutions de développement afin de rompre le cycle des sécheresses. La stratégie sera en parfaite adéquation avec le plan d'aide humanitaire pour 2018, assurant ainsi la complémentarité des actions menées.

83. Je remercie l'Union africaine, l'AMISOM, l'IGAD, l'Union européenne, les États Membres, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires de développement pour leur appui constant et leur engagement dans le processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie. Nous devons continuer de resserrer nos relations de partenariat pour assurer durablement la paix et la stabilité dans le pays. Je rends hommage à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes pour les sacrifices qu'elles ne cessent de faire en Somalie dans l'intérêt d'une paix et d'une stabilité durables, dans le pays et au-delà.

84. Je rends hommage à Faiza Mohamed Sheikh Mohamud, la fonctionnaire du PNUD qui a fait le sacrifice ultime au service de la paix et de la stabilité en Somalie, et adresse mes plus sincères condoléances à sa famille. Je remercie mon Représentant spécial, Michael Keating, ses adjoints et les membres du personnel de la MANUSOM, du BANUS, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Somalie pour le travail ardu qu'ils continuent d'accomplir dans des conditions difficiles.

Carte


DJIBOUTI
GULF OF ADEN
Djibouti
Saylac
Asayita
Dikhil
AWDAL
Bulaxaar
Berbera
Karin
Xiis
Maydh
Boosaaso
(Bender Cassim)
Bandar Murcaayo
Caluula
Breeda
Butyaalo
Qandala
Bargaal
Laasqoray
Ceerigaabo (Erigavo)
SANAAG
BARI
Hurdiyo
Xaafuun
Iskushuban
Baki
Boorama
WOQOOYI
GALBEED
Hargeysa
Burco
(Burao)
Garadag
Qardho
Bandarbeyla
Dudo
Dire Dawa
Togwajaale
Jijiga
Harer
Nazret
Oodweyne
Xudun
Taleex
Kiridh
TOGDHEER
SOOL
Buuhoodle
Laascaanood
Garoowe
NUGAAL
Eyl
Gori Rit
Degeh Bur
ETHIOPIA
Werder
Kebri Dahar
Berdaale
Xamure
Beyra
Seemade
Gaalkacyo (Galcaio)
Garacad
MUDUG
Megalo
Imi
Gode
Shilabo
War Galoh
Baxdo
Mirsaale
Hilalaya
Mereer-Gur
Dhuusamarreeb
(Dusa Marreb)
GALGUDUUD
Hargele
Hobyo
Ferfer
Ceel Huur
Beledweyne
Ceel Buur
Xarardheere
BAKOOL
HIRAAN
Deri
INDIAN OCEAN
Dolo Bay
Xuddur
(Oddur)
Tayeeglow
Buulobarde
Ceeldheere
Luuq
KENYA
Garbahaarrey
Baydhabo
(Baidoa)
SHABELLE
DHEXE
GEDO
El Beru Hagia
Mahadday
Weyn
Cadale
Buurhakaba
Wanlaweyn
Baardheere
Diinsoor
BAY
Jawhar (Giohar)
Balcad
Afgooye
Wajir
Qoryooley
Muqdisho (Mogadishu)
BANADIR
JUBA
DHEXE
SHABELLE
HOOSE
Marka (Merca)
Haaway
Baraawe
Bu'aale
Afmadow
Jilib
Bilis Qooqaani
Jamaame
JUBA
HOOSE
Kismaayo (Chisimayu)
SOMALIA
Buur Gaabo
Garsen
Lamu
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
SOMALIA
National capital
Regional capital
Town, village
Airport
International boundary
Regional boundary
Undetermined boundary
Main road
Track
Railroad
0 50 100 150 200 km
0 50 100 mi
12°
10°
8°
6°
4°
2°
0°
-2°
42°
44°
46°
48°
50°
Map No. 3690 Rev. 10 UNITED NATIONS
December 2011
Department of Field Support
Cartographic Section